



Métropole  
du Grand Paris

CENTRES-VILLES  
VIVANTS

# CENTRES-VILLES VIVANTS

L'OFFRE DE SERVICES



# SOMMAIRE

- 03** — Édito
- 04** — Centres-villes vivants : un programme dédié à l'attractivité de vos centres-villes et quartiers
- 05** — Bilan 2023
- 06** — Se doter d'outils d'aide à la décision pour l'attractivité de son centre-ville
- 07** — Bénéficier d'un co-financement pour ses projets de revitalisation
- 08** — S'informer et réseauter : newsletter, ateliers, site web
- 09** — Cycle de formations – « Les essentiels des managers de centre-ville »
- 10** — Être accompagné dans sa stratégie territoriale
- 11** — Bénéficier d'un accompagnement juridique
- 12** — Foncière Centres-villes vivants
- 13** — Célébrer les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 dans sa commune
- 14** — Développer un tiers-lieu
- 15** — Implanter une Micro-Folie
- 16** — Animer ses bords d'eau
- 17** — Bénéficier d'un co-financement pour ses projets innovants
- 18** — Repenser la logistique sur son territoire
- 19** — Mettre en place un Challenge Consomm'acteur sur sa commune
- 20** — Être accompagné par des conseillers experts
- 21** — Développer l'attractivité de son centre-ville
- 22** — Être l'Artisan de l'attractivité de son territoire
- 23** — Transformer sa halle et son marché de plein vent
- 24** — Implanter des activités productives en ville
- 25** — Lutter contre la dévitalisation commerciale et développer l'expérience client en centre-ville
- 26** — Concevoir un concept-store artisanal et développer sa boutique éphémère
- 27** — S'inspirer et être accompagné pour développer l'entrepreneuriat responsable et solidaire
- 28** — Accélérer la transition écologique des artisans et des commerçants
- 29** — Digital commerces et collectivités



**Patrick OLLIER**  
Ancien Ministre  
Président de la Métropole  
du Grand Paris  
Maire de Rueil-Malmaison

## ÉDITO

Dès 2018, la Métropole s'est engagée, aux côtés des Maires, dans une démarche de dynamisation des centralités urbaines à travers l'Appel à Manifestations d'Intérêt (AMI) « Centres-villes vivants ». En 2021, une nouvelle édition de ce programme a été lancée en lien avec Marie-Christine SEGUI, Conseillère métropolitaine déléguée aux Centres-villes vivants, aux Services et aux Commerces de proximité, Maire d'Ormesson-sur-Marne.

Dans ce cadre, le catalogue « Centres-villes vivants : l'offre de services » a été élaboré par la Métropole du Grand Paris avec ses partenaires, parmi lesquels la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) Paris Île-de-France, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA) Île-de-France, Les Canaux, L'Institut Paris Région, Centre-ville en Mouvement et Cap Digital. Il a pour objectif de présenter aux communes métropolitaines les services du programme « Centres-villes vivants » et de les accompagner dans leur projet de redynamisation des cœurs de ville.

J'ai eu le plaisir de présenter ce nouvel outil à l'ensemble des acteurs concernés lors des 2<sup>e</sup> Assises métropolitaines du Centre-ville, organisées le 18 octobre 2022 en partenariat avec Centre-ville en Mouvement, association présidée par Philippe LAURENT, également Vice-président de la Métropole du Grand Paris délégué aux Finances et à l'Information citoyenne et Maire de Sceaux.

Bien cordialement  
à vous  




# CENTRES-VILLES VIVANTS

## UN PROGRAMME DÉDIÉ À L'ATTRACTIVITÉ DE VOS CENTRES-VILLES ET QUARTIERS

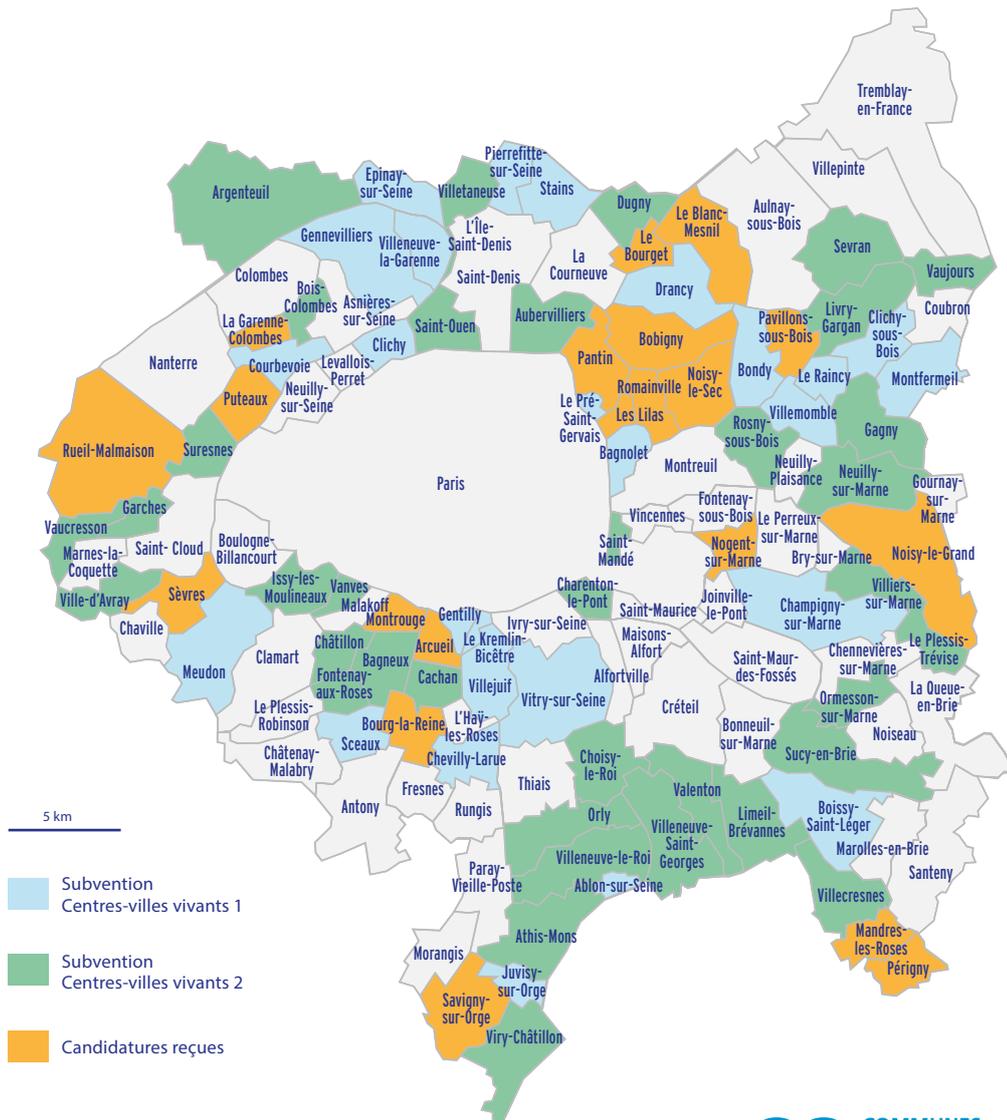
À la suite de l'Appel à Manifestation d'intérêt « *Centres-villes vivants* » créé en 2018, la Métropole du Grand Paris a souhaité consolider et pérenniser son action en faveur de l'économie de proximité. « *Centres-villes vivants* » est désormais un programme d'accompagnement stratégique, technique, juridique et financier, sur le long terme.

- UN FONDS DÉDIÉ (FIMACS)
  - UN ACCOMPAGNEMENT STRATÉGIQUE, TECHNIQUE ET JURIDIQUE
  - UN SITE INTERNET DÉDIÉ
  - UNE OFFRE DE SERVICES
- DES ATELIERS THÉMATIQUES ET DES FORMATIONS
  - UN RÉSEAU METROPOLITAIN DES MANAGERS DE CENTRE-VILLE
  - UNE FONCIÈRE DE REVITALISATION
  - UN OBSERVATOIRE DES CENTRES-VILLES

La Métropole du Grand Paris vous encourage à intégrer le programme « *Centres-villes vivants* » et ainsi de bénéficier de l'accompagnement de ses équipes. Ce programme a vocation à se développer notamment en fonction des besoins et attentes des communes métropolitaines.

### POUR REJOINDRE LE PROGRAMME, RIEN DE PLUS SIMPLE





ÉTUDES ET  
CONCERTATIONS

MARKETING

AMÉNAGEMENT

PIÉTONNISATION

RECRUTEMENT  
MANAGER DE  
CENTRE-VILLE

ANIMATION

REVITALISATION

ACHAT MURS ET  
FONDS DE COMMERCE

**8** ATELIERS  
dédiés au réseau  
des managers ont été  
organisés en 2023.  
40 participants  
en moyenne.

**77** COMMUNES  
bénéficient des données  
de l'Observatoire

**22** M€  
cumulés avec  
la 1<sup>re</sup> édition

**38** COMMUNES  
ont reçu une subvention  
depuis le lancement de la  
2<sup>e</sup> édition

**20** AUTRES COMMUNES  
ont fait part de leur  
intention de déposer un  
dossier de candidature

**85** COMMUNES  
sont entrées dans le  
programme Centres-  
villes vivants

Nouveauté 2023 : lancement d'une  
étude sur les Halles et Marchés et de  
l'Observatoire de l'offre commerciale



# SE DOTER D'OUTILS D'AIDE À LA DÉCISION POUR L'ATTRACTIVITÉ DE SON CENTRE-VILLE

## VOS ENJEUX

Vous avez besoin d'outils d'aide à la décision pour l'attractivité de votre centre-ville ? L'offre de service « Centres-villes vivants » vous propose des outils permettant de vous aider dans votre quotidien, d'avoir accès à une information rapide sur un commerce de votre centre-ville ou encore de suivre l'attractivité de votre centre-ville.

## OFFRE PROPOSÉE PAR



Métropole  
du Grand Paris



CCI PARIS ÎLE-DE-FRANCE



centre-ville  
en mouvement



### Observatoire de l'offre commerciale

Dans le cadre du programme « Centres-villes vivants », la Métropole du Grand Paris, en partenariat avec la CCI Paris Île-de-France, a mis en place un Observatoire de l'offre commerciale. L'objectif est de mettre à disposition des communes un outil d'aide à la décision leur permettant notamment d'avoir des informations cartographiées sur les locaux commerciaux, la vacance commerciale, etc.

Ce service met également à votre disposition les données économiques clés de votre territoire par le biais de deux supports :

- Le portrait de territoire métropolitain
- Synthèse commerciale

### Données de comptages piétons

La Métropole du Grand Paris propose aux communes ayant intégré le programme « Centres-villes vivants » des données de flux piétons. En collaboration avec le cabinet spécialisé MyTraffic, la possibilité vous est donnée de recevoir chaque trimestre un rapport d'analyse sur le secteur souhaité.

Ces outils sont à disposition des communes de la Métropole du Grand Paris, merci de vous rapprocher de l'équipe « Centres-villes vivants » pour davantage d'informations.

### Autres observatoires disponibles

D'autres observatoires sont disponibles gratuitement et sont riches de ressources. On peut notamment citer Les Observatoires de Centre-ville en Mouvement, l'Equipomètre de l'Institut Paris Région, ou encore l'Observatoire de la Transmission-reprise artisanale par la CMA IDF et l'outil Dataviz de l'APUR. N'hésitez pas à les consulter.

## CONTACT

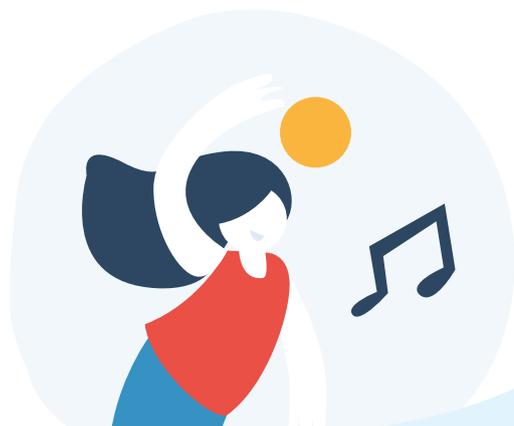
Métropole du Grand Paris – Équipe  
« Centres-villes vivants »:

[centresvillesvivants@metropolegrandparis.fr](mailto:centresvillesvivants@metropolegrandparis.fr)

+ Plus d'informations sur  
[www.metropolegrandparis.fr](http://www.metropolegrandparis.fr)



+ Plus d'informations sur  
[www.reseau-managers.fr](http://www.reseau-managers.fr)



Métropole  
du Grand Paris

CENTRES-VILLES  
VIVANTS



# BÉNÉFICIER D'UN CO-FINANCEMENT POUR SES PROJETS DE REVITALISATION

## VOS ENJEUX

Vous souhaitez bénéficier d'un co-financement pour vos projets de revitalisation ? L'offre de services « *Centres-villes vivants* » vous propose un accompagnement méthodologique et financier pour concrétiser cette démarche.

## OFFRE PROPOSÉE PAR



**Métropole  
du Grand Paris**

### Fonds d'Intervention Métropolitain de soutien à l'Artisanat, au Commerce et aux Services (FIMACS)

La Métropole du Grand Paris a créé, en 2018, le programme « *Centres-villes vivants* » pour accompagner les communes sur le sujet de la revitalisation des centres-villes et quartiers.

En plus de l'accompagnement stratégique et technique proposé par « *Centres-villes vivants* », le FIMACS, fonds associé, finance des projets de revitalisation de centres-villes et quartiers.

À travers ce fonds, la Métropole soutient des projets variés. Les projets financés peuvent relever de l'animation commerciale, la communication/promotion, l'aide au recrutement d'un manager de centre-ville, la réalisation d'études, la réalisation de chartes, la rénovation d'halles et de marchés de plein vent, la création de boutiques éphémères, l'achat de rez-de-chaussée et de baux commerciaux, la pose de signalétique, ou encore la mise en valeur de l'espace public marchand, etc.

La Métropole du Grand Paris propose également d'autres fonds comme le **Fonds d'Investissement Métropolitain (FIM)** qui témoigne de la volonté de la Métropole du Grand Paris de soutenir les projets d'investissement portés par les communes et les établissements publics territoriaux, dans la perspective d'un développement homogène et d'un rééquilibrage du périmètre métropolitain. Les actions pouvant être soutenues par le FIM doivent relever de: la protection et

la mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie, le développement économique, l'aménagement de l'espace métropolitain, la GEMAPI.

La Métropole propose aussi le **Fonds « *Innover dans la ville* »** : voir fiche dédiée.

## CONTACT

### 📍 Métropole du Grand Paris

Équipe « *Centres-villes vivants* » :  
centresvillesvivants@metropolegrandparis.fr

Équipe « *Innover dans la Ville* » :  
inno-num@metropolegrandparis.fr

Équipe FIM :  
fim@metropolegrandparis.fr

+ Plus d'informations sur  
[www.metropolegrandparis.fr](http://www.metropolegrandparis.fr)



**Métropole  
du Grand Paris**

**CENTRES-VILLES  
VIVANTS**



# S'INFORMER ET RÉSEAUTER : NEWSLETTER, ATELIERS, SITE WEB



## Les ateliers Centres-villes vivants

Chaque année, la Métropole du Grand Paris, en partenariat avec la CCI Paris Île-de-France, vous propose un programme complet d'ateliers en webinaire ou présentiel. Ces ateliers ont lieu tous les mois et traitent de thématiques variées (halles et marchés, Économie Circulaire et Solidaire, Attractivité territoriale, réglementation, etc.). N'hésitez pas à nous soumettre vos besoins !

## Formations « Les Essentiels des managers de Centre-Ville »

En complément des ateliers mensuels, nous vous proposons désormais en partenariat avec la CCI Paris Île-de-France, des cycles de formations approfondis et professionnalisants en lien avec vos préoccupations et vos actions en faveur du commerce et des centres-villes. N'hésitez pas à consulter la fiche dédiée.

## Le site internet Reseau-Manager.fr

Le site *reseau-manager* est un site internet créé en partenariat avec la CCI Paris Île-de-France. C'est un espace privé et réservé aux techniciens des communes de la Métropole du Grand Paris en charge de la redynamisation des centres-villes. Vous retrouverez sur ce site, les actualités du réseau, l'agenda, les supports d'ateliers, des fiches pratiques par thématiques mais également un espace pour échanger avec vos homologues et l'équipe « Centres-villes vivants ». Cet outil est mis à votre disposition pour vous servir. N'hésitez pas à nous transmettre les documents que vous souhaitez partager avec la communauté.

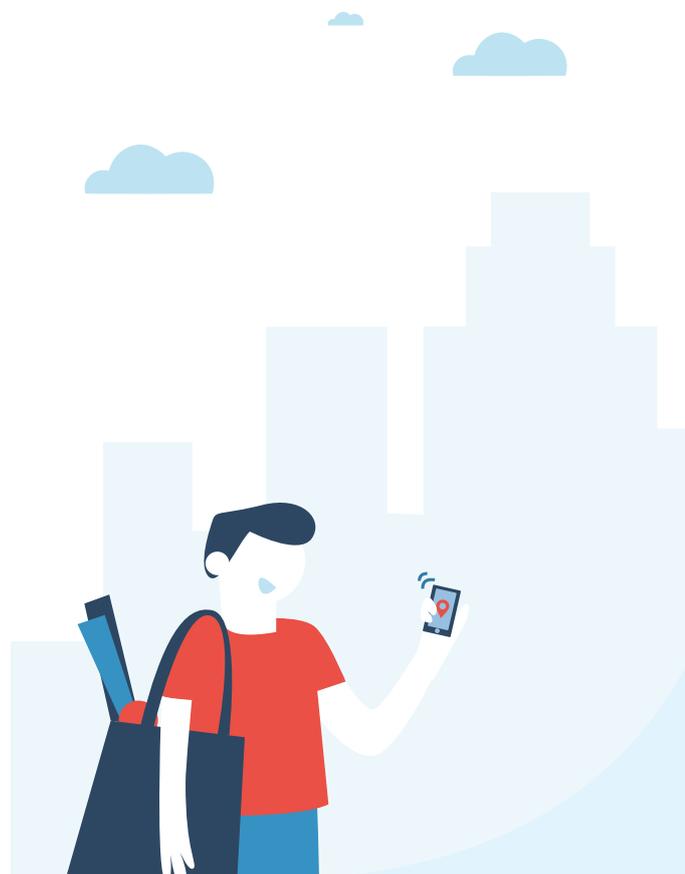
## CONTACT

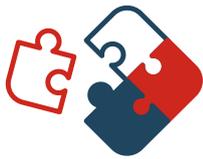
📧 Métropole du Grand Paris - Équipe  
« Centres-villes vivants » :  
centresvillesvivants@metropolegrandparis.fr

+ Plus d'informations sur  
[www.metropolegrandparis.fr](http://www.metropolegrandparis.fr)



+ Plus d'informations sur  
[www.reseau-managers.fr](http://www.reseau-managers.fr)





# CYCLE DE FORMATIONS

## "LES ESSENTIELS DES MANAGERS DE CENTRE-VILLE"

### VOS ENJEUX

Vous souhaitez développer vos compétences et vous professionnaliser sur de nouvelles thématiques liées au développement économique. Les cycles de formations organisés par la Métropole du Grand Paris et la CCI Paris Ile-de-France sont faits pour vous.

### OFFRE PROPOSÉE PAR



Métropole  
du Grand Paris

CCI PARIS ILE-DE-FRANCE

Face aux différentes évolutions du commerce et à la multiplicité des actions menées en faveur de celui-ci par les collectivités, le rôle du manager en charge du commerce s'est élargi et implique un large panel d'activités et de connaissances.

Afin de vous accompagner au mieux, la Métropole du Grand Paris et la CCI Paris Ile-de-France ont mis en place des journées de formation en lien avec vos préoccupations et vos actions en faveur du commerce. Ces formations peuvent traiter du bail commercial, de l'analyse d'un Business Plan, etc.

Chaque journée de formation est animée par un expert et se déroulera en présentiel.

Les places à ces formations sont limitées.

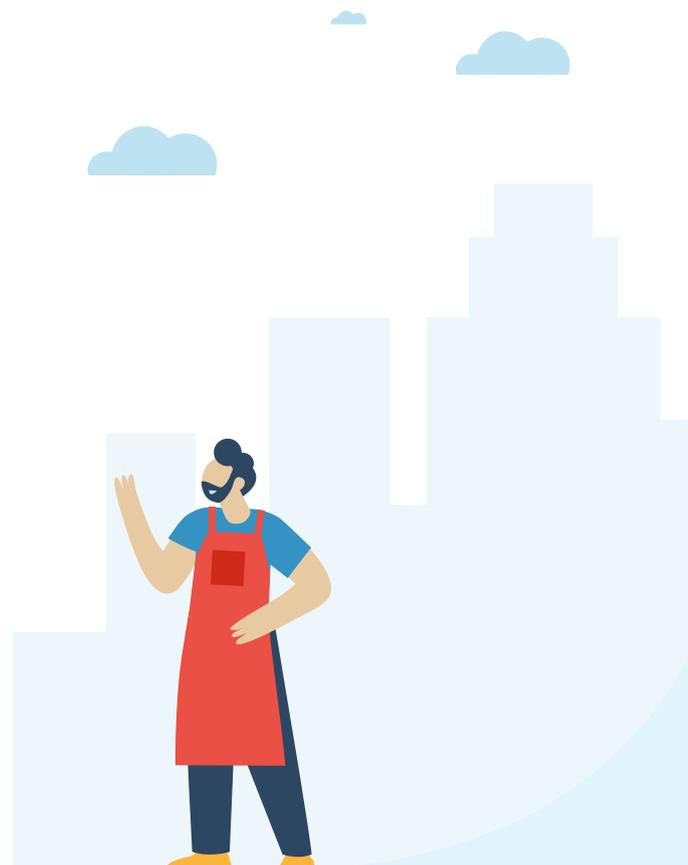
### CONTACT

📧 **Métropole du Grand Paris – Équipe**  
**« Centres-villes vivants » :**  
centresvillesvivants@metropolegrandparis.fr

+ Plus d'informations sur  
[www.metropolegrandparis.fr](http://www.metropolegrandparis.fr)



+ Plus d'informations sur  
[www.reseau-managers.fr](http://www.reseau-managers.fr)



Métropole  
du Grand Paris

CENTRES-VILLES  
VIVANTS



# ÊTRE ACCOMPAGNÉ DANS SA STRATÉGIE TERRITORIALE

## VOS ENJEUX

Vous souhaitez être accompagné dans votre stratégie territoriale ? L'offre de services « Centres-villes vivants » vous accompagne pour effectuer un diagnostic de votre centre-ville et construire un plan d'action en travaillant sur l'offre commerciale, de loisirs ou de mobilité.

## OFFRE PROPOSÉE PAR



**CENTRES-VILLES  
VIVANTS**

**Pour les communes de moins de  
20 000 habitants avec le soutien de la SEMAEST  
(Société d'économie mixte de la Ville de Paris)**

Dans le cadre du programme « Centres-villes vivants », la Métropole du Grand Paris a missionné un groupement d'entreprises, dont la SEMAEST est mandataire, en mesure de vous accompagner pour :

- Établir le diagnostic de votre centre-ville : à partir de l'analyse de l'offre commerciale et de loisirs, du traitement de données statistiques et d'une analyse urbaine (espaces publics, transport), identification des forces et des faiblesses de votre centre-ville ;
- Vous appuyer dans la construction d'une stratégie de dynamisation de votre polarité commerciale : construction d'un plan d'action adapté à votre commune, en partenariat avec ABCD Culture (politique culturelle) et SEGAT (stratégie urbaine).
- Vous aider à rédiger votre dossier de demande de subventionnement, dans le cadre du dispositif dédié « Centres-villes vivants », avant passage du dossier en comité de suivi.

**Pour les communes de plus de 20 000 habitants**

À travers le programme « Centres-villes vivants », les communes de plus de 20 000 habitants peuvent demander un co-financement d'étude (subvention entre 30 et 50 % de la dépense).

## CONTACT

 **Métropole du Grand Paris – Équipe  
« Centres-villes vivants » :**  
centresvillesvivants@metropolegrandparis.fr

 Plus d'informations sur  
[www.metropolegrandparis.fr](http://www.metropolegrandparis.fr)





# BÉNÉFICIER D'UN ACCOMPAGNEMENT JURIDIQUE

## VOS ENJEUX

Vous souhaitez bénéficier d'un accompagnement juridique ? L'offre de services « Centres-villes-vivants » vous propose un accompagnement juridique approfondi et personnalisé relevant du droit de l'urbanisme et de l'aménagement.

## OFFRE PROPOSÉE PAR

 CCI PARIS ILE-DE-FRANCE

**Temps de « Conseils Experts » en urbanisme et aménagement commercial par Dominique MORENO, responsable du Pôle des politiques territoriales et régionales) de la CCI Paris IDF**

La mise à disposition de « *Conseils Experts* » sur différentes thématiques directement liées à l'urbanisme et l'aménagement commercial, actualités législatives et réglementaires, documents d'urbanisme, autorisation de construire, aménagement commercial, dispositifs fonciers, contrats d'aménagement et de revitalisation, préemption, contentieux, etc...

**Temps « Juridique, Réglementation, Commerces » par un juriste Inforeg (assistance téléphonique)**

Il s'agit d'un « droit de tirage » d'interrogation à distance, par mail ou téléphone, de juristes d'Inforeg sur des questions précises liées à la réglementation des baux commerciaux, commerciale... (sauf urbanisme). Ce droit de tirage ne pourra concerner la relecture de document et les réponses seront apportées par téléphone par un juriste du service Inforeg de la CCI Paris Ile-de-France.

 **Goutal, Alibert & Associés**  
Société d'Avocats

**La Métropole du Grand Paris a missionné pour le programme « Centres-villes vivants », le cabinet d'avocats Goutal, Alibert & Associés en tant qu'AMO juridique.**

Le cabinet Goutal, Alibert & Associés est à votre disposition pour vous offrir un accompagnement détaillé (relecture, note, audit, etc.) sur vos problématiques relevant du droit de l'urbanisme et de l'aménagement mais également droit des contrats, droit public, etc.

Les problématiques pouvant être traitées sont larges : préemption urbaine/fonds de commerce, baux commerciaux, Zone d'Aménagement Concerté, relecture de contrat Délégation du Service Public, règlements de halles et marchés, occupation temporaire de l'espace public, contrat de concession, location-gérance, périmètre de sauvegarde, concession d'aménagement, Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, éviction, droit des sociétés, droit public, ventes réglementées (buvette, alcool et tabac, ouverture dominicale, contentieux commerçants /communes), etc.

**Ce service est proposé aux communes ayant intégré le programme « Centres-villes vivants ». Pour bénéficier de ce service, il vous suffit de transmettre votre demande par mail à l'équipe « Centres-villes vivants ».**

## CONTACT

 **Métropole du Grand Paris – Équipe « Centres-villes vivants » :**  
[centresvillesvivants@metropolegrandparis.fr](mailto:centresvillesvivants@metropolegrandparis.fr)

 Plus d'informations sur  
[www.metropolegrandparis.fr](http://www.metropolegrandparis.fr)





# FONCIÈRE CENTRES-VILLES VIVANTS

## VOS ENJEUX

Vous souhaitez maîtriser les locaux commerciaux ou artisanaux dans votre commune, afin d'influer sur la commercialité de votre cœur de ville ? La foncière Centres-Villes Vivants peut se porter acquéreuse, ou investir à vos côtés, dans des locaux commerciaux en vue de redynamiser votre cœur de ville.

## OFFRE PROPOSÉE PAR



Dans la lignée du programme « Centres-villes vivants », créé en 2018, la foncière éponyme poursuit différents objectifs :

- Renforcer les centralités commerçantes du territoire (centres-villes et polarités de quartiers),
- Assurer la diversification commerciale et la montée en gamme de produits et de services de proximité à destination des habitants et usagers du territoire,
- Faire levier dans les projets urbains et opérations nouvelles intégrant du commerce,
- Réduire les fractures territoriales ainsi d'assurer une continuité et une lisibilité de l'offre, tout en valorisant les spécificités locales,
- Atténuer les effets de crises en venant soutenir les commerçants et artisans de proximité.

Pour cela, la foncière a vocation à intervenir sur sollicitation des communes ou en auto-saisine avec concertation de l'équipe municipale, dans des actifs neufs ou anciens, et en portage direct comme en prise de participation dans des sociétés. La foncière interviendra sur les centres-villes et les centralités commerciales de proximité. Les cibles premières de la foncière seront les locaux vacants ou les locaux occupés mais dont l'activité a vocation à évoluer. La foncière pourra mener à bien des travaux de réhabilitation dans les locaux acquis.

La commune souhaitant bénéficier de l'accompagnement de la foncière devra, pour ce faire, avoir mis sur pied une stratégie d'urbanisme et de maîtrise foncière en faveur du commerce. Les investissements de la foncière seront étudiés au cas par cas par un comité d'investissement, et devront répondre à des critères stratégiques visant à mesurer l'impact sur la commercialité du centre-ville, et des critères d'équilibre financier. La gouvernance de la foncière est assurée par un conseil d'administration composé de 7 administrateurs choisis parmi les élus de la Métropole, et de 5 représentants des autres actionnaires.

## CONTACT

📧 **Marine ONFRAY - Directrice Générale de la Foncière Centres-Villes Vivants :**

[marine.onfray@metropolegrandparis.fr](mailto:marine.onfray@metropolegrandparis.fr)

+ Plus d'informations sur [www.metropolegrandparis.fr](http://www.metropolegrandparis.fr)





# CÉLÉBRER LES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES DE PARIS 2024 DANS SA COMMUNE

## VOS ENJEUX

Vous souhaitez bénéficier d'un co-financement pour l'organisation des projets d'animation à l'occasion des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024? L'Appel à Manifestation d'Intérêt « **Vivez les jeux de Paris 2024 dans votre commune !** » soutient des initiatives d'animation de l'espace public tout au long de l'année 2024.

## OFFRE PROPOSÉE PAR



### Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) « Vivez les jeux de Paris 2024 dans votre commune ! »

En tant que collectivité hôte et cheffe de file lors des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, la Métropole du Grand Paris contribue à la fois à l'aménagement des Sites de Compétition et Centres de Préparation aux Jeux mais aussi à l'aménagement culturel et événementiel à l'occasion de cet événement planétaire.

En complément du réseau des **sites de célébration Paris 2024**, la Métropole du Grand Paris souhaite mailler le territoire métropolitain avec des espaces publics ouverts et animés, dans les centres-villes, les quartiers commerçants et les bords d'eau. L'AMI « **Vivez les jeux de Paris 2024 dans votre commune !** » vise à soutenir et à promouvoir un ensemble d'événements locaux et festifs proposés par les communes métropolitaines, dans les centres-villes et en bord des cours d'eau.

Les Jeux des Paris 2024 sont la fête de tous les métropolitains et cet AMI représente la volonté de la Métropole d'y garantir la participation de toutes les communes avec des manifestations gratuites, intergénérationnelles et ouvertes à toutes et tous. Les communes peuvent proposer de nombreuses idées d'animations qui représentent les valeurs d'Olympisme : des initiations au handisport, des rencontres sportives amicales, des échanges interculturels mettant en avant les pays participants aux Jeux, etc.

Les communes peuvent candidater au fil de l'eau à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2023 et jusqu'au 31 mai 2024 en déposant le dossier de candidature complété, et les éléments suivants : un courrier du Maire au Président de la Métropole actant la demande de soutien, le budget associé, la description du projet, le calendrier et la durée de ou des opérations. Les équipes de la Métropole sont à la disposition des communes pour les accompagner dans l'élaboration de leur projet d'animation.

## CONTACT

📧 **Métropole du Grand Paris - Équipe  
AMI « Vivez les jeux de Paris 2024 dans  
votre commune ! » :**

[ami.jeuxparis2024@metropolegrandparis.fr](mailto:ami.jeuxparis2024@metropolegrandparis.fr)

+ Plus d'informations sur  
[www.metropolegrandparis.fr](http://www.metropolegrandparis.fr)





# DÉVELOPPER UN TIERS-LIEU

## VOS ENJEUX

- Vous souhaitez développer sur votre commune un lieu collaboratif, qui entraîne une nouvelle dynamique économique et sociale répondant à vos enjeux territoriaux.
- Vous souhaitez favoriser l'ancrage et la pérennisation d'un tiers-lieu déjà présent sur votre commune.

## OFFRE PROPOSÉE PAR



### Tiers-Lieux Métropolitains

Un tiers-lieu réunit, dès sa conception, un consortium d'acteurs locaux et de riverains, et constitue avant tout **une démarche collective d'intérêt général**. Il répond à 5 grands objectifs :

- Entreprenariat ancré dans le territoire,
- Expérimentation et création,
- Hybridation d'activité et de revenus,
- Vie, convivialité et mixité,
- Libre contribution et évolutivité

Il n'existe pas un modèle de tiers-lieu. Le tiers-lieu doit s'adapter au territoire dans lequel il se crée et cela explique donc leur grande diversité :

- Dans les **thématiques et secteurs d'intervention** : artisanat, culture, agriculture, innovation, économie circulaire, Economie Sociale et Solidaire, etc.
- Dans les **services et activités qui cohabitent en son sein** : action sociale, ateliers partagés, coworking, événementiel, éducation, incubation, inclusion numérique, ressource, etc.
- Dans le **portage, la gouvernance et le modèle économique du lieu** ; dans lesquels la commune peut prendre un rôle plus ou moins important.

Les collectivités, en particulier les communes, jouent un rôle fondamental dans la solidification des modèles de tiers-lieux et leur ancrage.

La Métropole accompagne donc leur déploiement en proposant un accompagnement long-terme et personnalisé des communes dans leurs actions en faveur des tiers-lieux :

- Un **soutien en ingénierie et en expertise** via le comité d'experts « Tiers-Lieux », constitué des partenaires du programme.
- Un **soutien financier jusqu'à 200 000 €** via le Fonds « Innover dans la Ville », pour diverses dépenses d'investissement et de fonctionnement des communes en faveur des tiers-lieux.
- **L'accès à un réseau de communes et de partenaires engagés dans le développement des tiers-lieux** à l'échelle métropolitaine, pour favoriser l'innovation, l'échange d'expérience et le partage de bonnes pratiques entre acteurs du programme.

## CONTACT

📍 Métropole du Grand Paris – Équipe Tiers-Lieux :

tiers-lieux@metropolegrandparis.fr

+ Plus d'informations sur [www.metropolegrandparis.fr](http://www.metropolegrandparis.fr)



+ En complément **Consultez la page du Programme Tiers-Lieux**





# IMPLANTER UNE MICRO-FOLIE

## VOS ENJEUX

Vous souhaitez implanter une Micro-Folie ? La Métropole du Grand Paris vous aide à implanter un lieu culturel de proximité, transdisciplinaire et accessible à tous sur votre commune.

## OFFRE PROPOSÉE PAR



Métropole  
du Grand Paris



### Les Micro-Folies

Les Micro-Folies sont des lieux culturels hybrides de proximité proposant un modèle d'implantation simple et peu onéreux. Ce modèle peut être intégré soit dans une structure déjà existante (médiathèque, centre culturel et social, lieu patrimonial), soit dans un programme neuf. Elles peuvent également être mobiles afin de toucher un territoire plus large.

Elles s'articulent autour d'un musée numérique (riche de plusieurs milliers d'œuvres) et de modules complémentaires que vous pouvez choisir selon les enjeux et l'écosystème de votre commune : espace FabLab, espace scénique, espace de réalité virtuelle, etc. En plus d'être toutes uniques, elles peuvent donc également se réinventer à loisir.

L'implantation de ces Micro-Folies dans les communes métropolitaines s'inscrit pleinement dans la volonté de la Métropole de donner sa pleine place à la culture, dans l'aménagement urbain, en favorisant la réduction des inégalités territoriales.

**La Métropole accompagne donc leur déploiement en finançant, par le biais du Fonds d'Investissement Métropolitain (FIM), jusqu'à 50 % des dépenses d'investissement nécessaires à la création d'une Micro-Folie.**

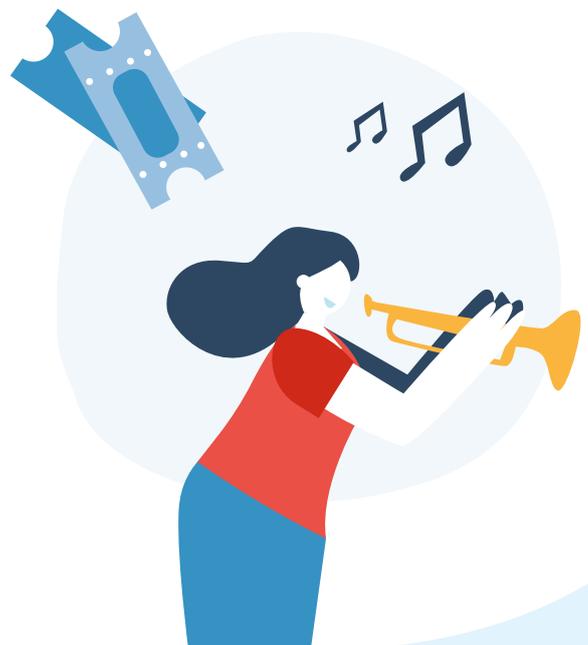
La Métropole co-anime également avec La Villette **le réseau des Micro-Folies de la Métropole du Grand Paris**. Ce réseau rassemble toutes les Micro-Folies ouvertes ou en projet ainsi que les services culturels des communes et EPT d'implantation afin d'échanger sur l'ancrage des Micro-Folies sur leur territoire, partager les bonnes pratiques et favoriser leur inscription dans une dynamique métropolitaine.

## CONTACT

📧 Métropole du Grand Paris - Martin  
NIEDZIELA - Chargé de mission Culture :

[culture@metropolegrandparis.fr](mailto:culture@metropolegrandparis.fr)

+ Plus d'informations sur  
[www.metropolegrandparis.fr](http://www.metropolegrandparis.fr)



Métropole  
du Grand Paris

CENTRES-VILLES  
VIVANTS



# ANIMER SES BORDS D'EAU

## VOS ENJEUX

Vous souhaitez animer vos bords d'eau ? La Métropole du Grand Paris vous aide à déployer des animations estivales tout en contribuant au rayonnement de votre territoire à l'échelle métropolitaine.

## OFFRE PROPOSÉE PAR



Métropole  
du Grand Paris

### « Votre été au bord de l'eau »

L'appel à projet « **Votre été au bord de l'eau avec la Métropole du Grand Paris** » propose de développer le long des rivières et canaux des animations estivales permettant ainsi de leur donner un nouvel usage mais aussi de réunir habitants, promeneurs, touristes à travers des animations diverses le temps d'un été.

L'idée est d'organiser des animations estivales (culture, sport, découverte de la voie d'eau, etc.) sur plusieurs journées qui mettront ainsi en valeur les berges des cours d'eau et des canaux (hors festivités liées à la Fête nationale du 14 juillet).

L'édition 2024 de « *Votre été au bord de l'eau* » sera aux couleurs des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024. Toutes les informations utiles pour candidater à cette édition spéciale sont à retrouver dans l'Appel à Manifestation d'intérêt « Vivez les Jeux de Paris 2024 dans votre commune! ».

### Big Jump Métropolitain

La Métropole du Grand Paris oeuvre pleinement pour améliorer la qualité de l'eau de la Seine et de la Marne, et y rendre possible la baignade. Afin de sensibiliser le grand public à cet objectif, la Métropole du Grand Paris poursuit son implication dans la promotion du « **Big Jump** »

**Métropolitain** » et incite les communes à organiser cet événement, qui se déroule chaque année le 2<sup>e</sup> dimanche du mois de juillet. Un fascicule présentant cet événement peut être mis à votre disposition.

La Métropole souhaite soutenir financièrement les communes sur cette initiative de réappropriation des cours d'eau, dans la limite d'un plafond de 5 000 euros représentant 50 % des dépenses engagées.

## CONTACT

📧 Sara JACOB - Chargée de mission Tourisme et Patrimoine :

[tourisme@metropolegrandparis.fr](mailto:tourisme@metropolegrandparis.fr)

+ Plus d'informations sur  
[www.metropolegrandparis.fr](http://www.metropolegrandparis.fr)



Métropole  
du Grand Paris

CENTRES-VILLES  
VIVANTS



# BÉNÉFICIER D'UN CO-FINANCEMENT POUR SES PROJETS INNOVANTS

## VOS ENJEUX

Vous souhaitez bénéficier d'un co-financement pour vos projets innovants ? La Métropole du Grand Paris vous offre un accompagnement méthodologique et financier pour concrétiser cette démarche.

## OFFRE PROPOSÉE PAR



Métropole  
du Grand Paris

INNOVER  
DANS LA VILLE  
Innovation  
& Numérique  
dans la Métropole  
du Grand Paris

### Le programme « *Innovater dans la ville* » et son Fonds dédié à l'innovation

La Métropole du Grand Paris souhaite accompagner les projets d'innovation et numérique, afin de construire une métropole innovante au service de ses citoyens.

Pour répondre à cette ambition, nous avons mis en place le programme « *Innovater dans la ville* », en avril 2021. Ce programme vise à accompagner les communes et territoires dans leur démarche de construction de projets innovants, et à favoriser leur possible extension sur l'ensemble du territoire. Le programme « *Innovater dans la ville* » offre notamment aux candidats :

- La possibilité de présenter leur projet à un comité de spécialistes reconnus de l'innovation (Paris&Co, Cap Digital, La French Tech Grand Paris, La 27<sup>e</sup> Région, la Banque des Territoires, Bpifrance, Les Canaux, Société du Grand Paris et Choose Paris Region). Ce comité de suivi a pour rôle de conseiller les porteurs de projet et les orienter vers de potentiels partenaires, des opportunités ou des solutions de financement.
- Un parcours balisé, et suivi par les équipes de la Métropole, afin de maximiser la réussite des projets dans la durée.
- L'accès à un outil de financement à travers le Fonds « *Innovater dans la ville* ». Refondé dans le cadre du programme, ce Fonds permet d'intégrer davantage de projets présentant

une composante innovante, numérique ou non, afin de leur apporter **un soutien financier pouvant s'élever jusqu'à 200 000€ par projet.**

Toutes les communes de la Métropole du Grand Paris, et leur territoire, peuvent intégrer le programme « *Innovater dans la ville* » et soumettre leur projet d'innovation au subventionnement **Fonds « *Innovater dans la ville* ».**

## CONTACT

📧 Métropole du Grand Paris - Équipe  
« *Innovater dans la ville* » :

inno-num@metropolegrandparis.fr

+ Plus d'informations sur  
[www.metropolegrandparis.fr](http://www.metropolegrandparis.fr)



Métropole  
du Grand Paris

CENTRES-VILLES  
VIVANTS



# REPENSER LA LOGISTIQUE SUR SON TERRITOIRE

## VOS ENJEUX

Vous souhaitez réduire l'impact environnemental du transport de marchandises sur votre commune ? L'équipe Logistique Urbaine de la Métropole du Grand Paris vous propose un diagnostic flash sur votre commune.

## OFFRE PROPOSÉE PAR



### Un diagnostic flash de logistique urbaine

La Métropole propose de réaliser pour vous, un diagnostic en deux volets :

- Une **étude de quantification** et de répartition horaires des flux de marchandises s'appuyant sur une modélisation, et aboutissant à des préconisations telles que le nombre et le pré-positionnement d'aires de livraisons, le partage optimisé de la voirie, etc ;
- Des **entretiens avec les services de la Ville** permettant la bonne compréhension des problématiques rencontrées sur le territoire et l'identification de premières solutions.

### Un accompagnement et un soutien à la mise en place d'expérimentations

La Métropole propose un accompagnement technique, voire financier, à la mise en place de pratiques logistiques innovantes : cyclo-logistique, livraisons en horaires décalés (certibruit), aires de livraison connectées, déploiement de bornes de recharge pour véhicules utilitaires partagés, ...

## CONTACT

📧 **Métropole du Grand Paris – Équipe Logistique urbaine durable :**

logistique.urbaine@metropolegrandparis.fr

+ Plus d'informations sur [www.metropolegrandparis.fr](http://www.metropolegrandparis.fr)





# METTRE EN PLACE UN CHALLENGE CONSOMM'ACTEUR SUR SA COMMUNE

## VOS ENJEUX

Vous souhaitez accompagner vos habitants vers une consommation responsable : sobre, locale et inclusive de manière ludique ? Nous vous proposons de vous accompagner dans le déploiement d'un Challenge Consomm'acteurs.

## OFFRE PROPOSÉE PAR



Le **Challenge Consomm'acteurs** est un dispositif clé en main de sensibilisation des habitants à la consommation responsable.

Pendant 3 mois, vos habitants relèveront des défis au quotidien sur 3 thèmes : la sobriété, le local et l'inclusion.

Pour réaliser ces défis, vos habitants auront accès à une application dédiée, riche en conseils pratiques ! Faire raccommoder un vêtement abîmé près de chez soi, découvrir une ressourcerie, comment choisir du matériel informatique reconditionné, etc. De nombreuses ressources pédagogiques leur seront partagées via l'application, où un mur social leur permettra de partager leurs succès.

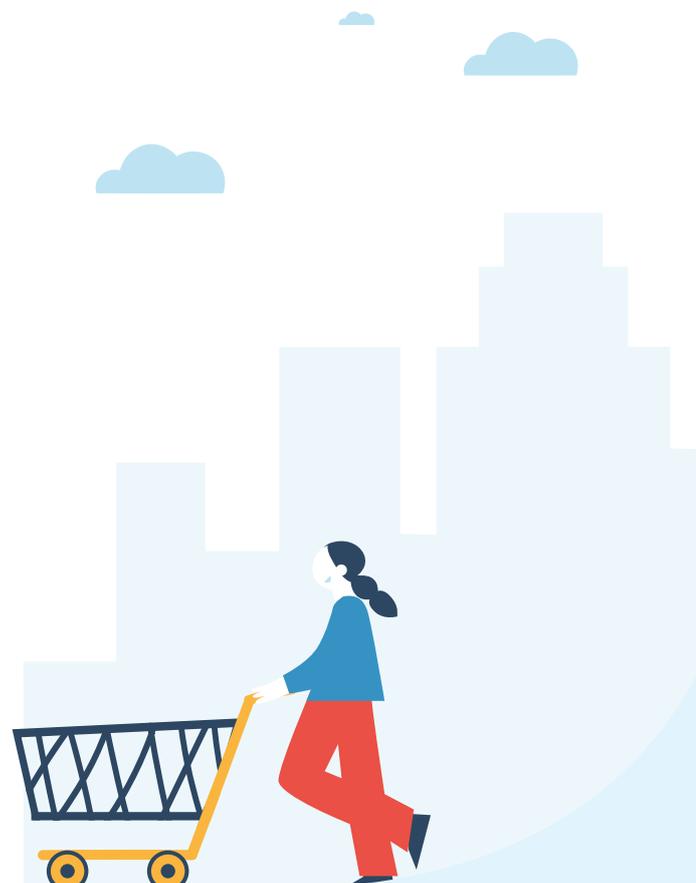
Le Challenge sera aussi l'occasion de créer du lien social entre les participants et les commerçants locaux, grâce à des visites et des entretiens avec des professionnels, qui leur ouvriront leurs portes.

La Métropole accompagne communes et territoires volontaires dans le déploiement du **Challenge Consomm'acteurs** en prenant à sa charge le coût de l'application et l'accompagnement technique du prestataire (kits de communication, animation, etc.). La commune ou le territoire devra désigner son ou sa référente pour déployer le challenge (coordination interne du dispositif, envoi des communications aux habitants, identification des sites locaux à visiter,...). L'implication du manager de centre-ville est essentielle pour faire le lien entre les habitants et l'offre locale de commerce et d'artisanat responsable.

## CONTACT

 [challenge.consommacteur@metropolegrandparis.fr](mailto:challenge.consommacteur@metropolegrandparis.fr)

+ Plus d'informations sur  
[www.metropolegrandparis.fr](http://www.metropolegrandparis.fr)





# ÊTRE ACCOMPAGNÉ PAR DES CONSEILLERS EXPERTS

## VOS ENJEUX

Vous souhaitez pérenniser ou développer l'attractivité de votre centre-ville ? Il est nécessaire pour cela d'étudier, penser et fabriquer son offre commerciale actuelle et de demain.

## OFFRE PROPOSÉE PAR



Métropole  
du Grand Paris

CCI PARIS ILE-DE-FRANCE

« *Conseils Experts* » individuels par les équipes Commerce des Chambre de commerce et d'Industrie (CCI) départementales et territoriales (75, 91, 92, 93, 94 et 95) à destination des communes de la Métropole du Grand Paris

Afin de répondre à vos besoins et vous aider à appréhender au mieux les actions et solutions possibles, les CCI concernées par le périmètre de la Métropole du Grand Paris pourront vous apporter des réponses personnalisées et en priorité sur 3 domaines :

- Aux marchés forains et halles alimentaires ;
- Aux problèmes liés aux travaux sur la voie publique ;
- À la recherche de porteurs de projet.

Les équipes des Chambre de Commerce et de l'Industrie départementales et territoriales concernées répondront également à vos questions concernant les aspects liés à votre activité au quotidien.

Les conseils experts seront apportés par téléphone ou par courriel et se limiteront à un temps de questions/réponses.

**Les demandes de « *Conseils Experts* » sur ces thématiques doivent être effectuées auprès de l'équipe « *Centres-villes vivants* » de la Métropole du Grand Paris.**

## CONTACT

📞 Métropole du Grand Paris - Équipe  
« *Centres-villes vivants* » :

centresvillesvivants@metropolegrandparis.fr

+ Plus d'informations sur  
[www.metropolegrandparis.fr](http://www.metropolegrandparis.fr)





# DÉVELOPPER L'ATTRACTIVITÉ DE SON CENTRE-VILLE

## VOS ENJEUX

Vous souhaitez développer l'attractivité de votre centre-ville ? L'offre de service « Centres-villes vivants » vous guide dans les solutions à mettre en place pour développer ou pérenniser l'attractivité de votre centre-ville.

## OFFRE PROPOSÉE PAR



### Guide pratique: « Prendre en main l'attractivité de son centre-ville »

La Métropole du Grand Paris s'est associée à l'Institut Paris Région, afin de créer un guide pratique dédié à l'attractivité et au marketing territorial. Ce guide « Prendre en main l'attractivité de son centre-ville » est dédié aux communes, élus et techniciens de la Métropole du Grand Paris.

Il a pour objectif premier de répondre aux attentes de terrain, exprimées lors des séances d'écoute des besoins et cherche à y répondre avec des cas concrets. Il a été conçu grâce aux diverses ressources partenariales et actions mises en place en France et à l'international.

**Ce guide est gratuit, merci de vous rapprocher de l'équipe de la Métropole du Grand Paris ou de l'équipe de L'Institut Paris Région pour recevoir votre exemplaire papier. Il est aussi à télécharger sur le site internet de la Métropole du Grand Paris.**

## CONTACT

### 📞 Métropole du Grand Paris Équipe « Centres-villes vivants » :

centresvillesvivants@metropolegrandparis.fr

### Institut Paris Region :

vincent.gollain@institutparisregion.fr

christine.tarquis@institutparisregion.fr

➕ Plus d'informations sur  
[www.metropolegrandparis.fr](http://www.metropolegrandparis.fr)



➕ En complément  
**Consultez le guide interactif  
des 30 bonnes pratiques pour  
redynamiser les cœurs de villes**





# ÊTRE L'ARTISAN DE L'ATTRACTIVITÉ DE SON TERRITOIRE

## VOS ENJEUX

Dans un contexte de transition écologique, le développement de l'économie de proximité est un enjeu clé pour l'attractivité de votre territoire. L'Artisanat est un acteur majeur de cette économie mais le potentiel et le gisement d'emplois que représentent ce secteur est souvent méconnu par les pouvoirs publics et les citoyens.

**Saviez-vous que 8 artisans sur 10 travaillent dans le territoire où ils habitent ?**

Leur donner une opportunité pour accéder à un local professionnel, d'exposer dans une boutique locale ou de valoriser leurs initiatives par des labels sont des moyens que les territoires peuvent mettre en œuvre pour donner à l'Artisanat et aux personnes qui exercent l'opportunité de s'épanouir sur votre territoire : création d'emplois, création de richesses et de capital humain, accélération de lien social...

## OFFRE PROPOSÉE PAR



**La CMA Île-de-France propose 4 domaines d'expertise :**

- Le développement de la nouvelle économie : « comprendre les grandes mouvances et se préparer aux évolutions du secteur artisanal »
- La valorisation et l'attractivité commerciale : « concevoir un plan d'action concret pour le maintien et le développement du commerce de proximité »
- L'innovation en immobilier d'entreprise : « construire un immobilier durable, intégré au paysage et adapté aux besoins des entreprises artisanales »
- La conception de boutiques éphémères : « imaginer une boutique artisanale pour animer les rues commerciales »

## CONTACT

 **Thomas CECINI - Directeur régional adjoint du développement économique et territorial de la CMA Île-de-France**  
thomas.cecini@cma.idf.fr – 06 49 42 47 82

 Plus d'informations sur [www.metropolegrandparis.fr](http://www.metropolegrandparis.fr)





# TRANSFORMER SA HALLE / SON MARCHÉ DE PLEIN VENT

## VOS ENJEUX

Vous souhaitez transformer votre marché ? L'offre de services « Centres-villes vivants » vous accompagne dans votre projet de rénovation ou de création de marché.

## OFFRE PROPOSÉE PAR



La Métropole du Grand Paris, en partenariat avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA) Île-de-France, propose 3 actions aux collectivités :

- Avant : conseil à la collectivité en matière d'aménagement nécessaire au futur marché, mais aussi à la gestion de la relation aux artisans-commerçants. Relais de la communication auprès des artisans-commerçants ;
- Pendant : participation aux commissions des marchés ;
- Après : accompagnement des artisans à l'implantation ou à la « désimplantation » de leur activité.

## CONTACT

📞 **Thomas CECINI - Directeur régional adjoint du développement économique et territorial de la CMA Île-de-France**  
thomas.cecini@cma.idf.fr – 06 49 42 47 82

+ Plus d'informations sur  
[www.metropolegrandparis.fr](http://www.metropolegrandparis.fr)





# IMPLANTER DES ACTIVITÉS PRODUCTIVES EN VILLE

## VOS ENJEUX

Vous souhaitez implanter de l'activité productive en ville, développer des rez-de chaussée actifs, ou encore développer un tiers-lieux productif.

## OFFRE PROPOSÉE PAR



La Métropole du Grand Paris, en partenariat avec la CMA Île-de-France, accompagne les collectivités pour mettre en place une stratégie de développement des activités productives par le développement d'une offre immobilière dédiée à l'Artisanat. L'étude d'opportunité et de définition, réalisée par la CMA Île-de-France, pour les collectivités de la Métropole, leur permet d'avoir une vision claire des produits immobiliers à développer en fonction de la demande des entreprises artisanales concernées.

**La CMA Île-de-France accompagne les collectivités dans la réalisation de leur projet immobilier de la phase étude jusqu'à sa commercialisation auprès des entreprises artisanales :**

- Diagnostic préalable ;
- Analyse du site/de la construction identifiée et de ses contraintes ;
- Préconisations pour le cahier de charges ;
- Recherche du financement ;
- Suivi du projet architectural ;
- Appel à candidatures et sélection des artisans.

## CONTACT

📞 **Thomas CECINI - Directeur régional adjoint du développement économique et territorial de la CMA Île-de-France**  
thomas.cecini@cma.idf.fr – 06 49 42 47 82

+ Plus d'informations sur [www.metropolegrandparis.fr](http://www.metropolegrandparis.fr)





# LUTTER CONTRE LA DÉVITALISATION COMMERCIALE ET DÉVELOPPER L'EXPÉRIENCE CLIENT EN CENTRE-VILLE

## VOS ENJEUX

La diminution de l'attractivité des centres-villes peut entraîner :

- Une offre commerciale peu adaptée aux habitants ;
- La fermeture des commerces de proximité ;
- La perte de l'identité locale et de la diversité culturelle ;
- La dégradation de l'habitat.

## OFFRE PROPOSÉE PAR



Métropole  
du Grand Paris



Afin de recentrer les fonctions autour du cœur de ville et de créer une offre commerciale adaptée aux habitants, nous avons mis au point un plan d'actions concret et opérationnel reposant sur 5 axes d'intervention :

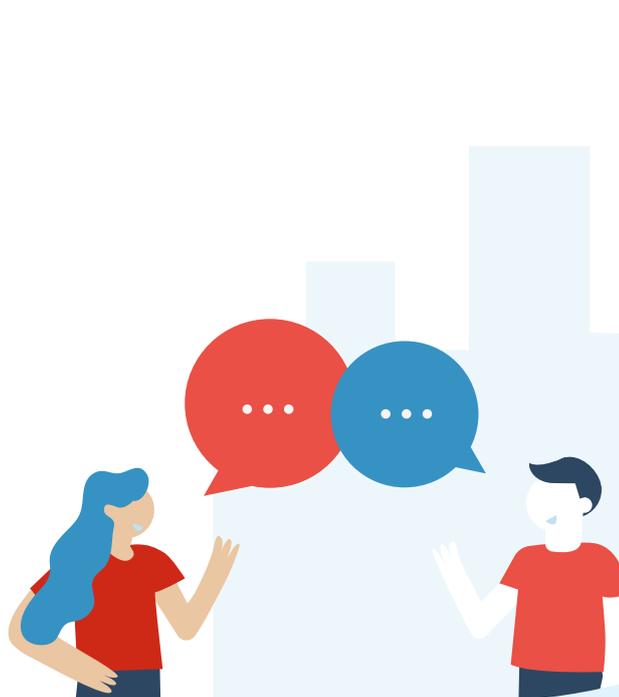
1. La cartographie du commerce local
2. L'évaluation des facteurs de commercialité
3. L'analyse de la vacance commerciale
4. L'étude du parcours client
5. Le plan d'actions opérationnel

## CONTACT

📞 **Thomas CECINI - Directeur régional adjoint du développement économique et territorial :**

thomas.cecini@cma.idf.fr – 06 49 42 47 82

+ Plus d'informations sur  
[www.metropolegrandparis.fr](http://www.metropolegrandparis.fr)



Métropole  
du Grand Paris

**CENTRES-VILLES  
VIVANTS**



# CONCEVOIR UN CONCEPT-STORE ARTISANAL ET DÉVELOPPER SA BOUTIQUE ÉPHÉMÈRE

## VOS ENJEUX

Vous souhaitez implanter sur votre commune un concept store artisanal ? Vous souhaitez améliorer et redynamiser des boutiques éphémères déjà en place sur votre commune ? La Métropole du Grand Paris et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA) Île-de-France se sont associées pour vous proposer un accompagnement technique, stratégique et financier.

## OFFRE PROPOSÉE PAR



En partenariat avec la CMA Île-de-France, la Métropole propose un appui à l'implantation et à la redynamisation de boutiques éphémères ou concept stores des métiers d'art.

**Vous souhaitez créer un concept store artisanal :** les experts de la CMA étudieront la faisabilité de cette création et apporteront des préconisations techniques et architecturales (modèle économique, modèle de gestion, sourcing, aménagements etc.). La CMA Île-de-France pourra également vous mettre en relation avec des professionnels des métiers d'art.

La Métropole pourra vous accompagner financièrement par le co-financement de projets (achat murs commerciaux, travaux, aménagement intérieur) mais aussi par l'aide au financement des loyers seulement dans le cas des boutiques éphémères et boutiques à l'essai.

**Vous souhaitez développer votre boutique éphémère :** les experts de la CMA vous proposent la réalisation d'un audit qui permettra l'élaboration d'une stratégie pour développer l'activité de la boutique et renforcer l'animation du centre-ville.

Cet audit sera également un préalable pour intégrer le futur réseau des boutiques éphémères et métiers qui sera lancé

en 2024 par la Métropole du Grand Paris et la CMA Île-de-France. N'hésitez pas à vous faire connaître.

Pour bénéficier de ce service ou obtenir davantage d'information, il vous suffit de transmettre votre demande par mail à l'équipe « Centres-villes vivants ».

## CONTACT

📍 Métropole du Grand Paris - Équipe  
« Centres-villes vivants » :

[centresvillesvivants@metropolegrandparis.fr](mailto:centresvillesvivants@metropolegrandparis.fr)

+ Plus d'informations sur  
[www.metropolegrandparis.fr](http://www.metropolegrandparis.fr)





# S'INSPIRER ET ÊTRE ACCOMPAGNÉ POUR DÉVELOPPER L'ENTREPRENEURIAT RESPONSABLE ET SOLIDAIRE

## VOS ENJEUX

Vous souhaitez implanter de nouveaux types de commerces solidaires et innovants sur votre territoire ? L'offre de notre partenaire Les Canaux vous permet de vous inspirer et vos accompagner pour créer/implanter sur votre territoire des initiatives responsables et solidaires.

## OFFRE PROPOSÉE PAR

### LES CANAUX

**Implanter des structures de l'entrepreneuriat responsable et solidaire sur le périmètre métropolitain**

Les structures de l'entrepreneuriat responsable et solidaire ont pour but l'atteinte d'objectifs sociaux et/ou environnementaux et non la recherche unique de la rentabilité comme une fin. Elles répondent ainsi à plusieurs enjeux tels que : favoriser l'emploi local et l'inclusion, lutter contre les discriminations en tous genres, développer le réemploi/recyclage, privilégier les circuits courts, limiter les déchets... Ainsi, de nombreuses formes d'entreprises se sont développées : ressourceries, recycleries, épicerie sociale et solidaires, repair-café, tiers-lieux, etc.

**Les Canaux peuvent vous aider et vous accompagner pour implanter de nouvelles structures dédiées à l'entrepreneuriat responsable et solidaire sur votre territoire.**

Des fiches pratiques sont mises à votre disposition afin de découvrir toutes les étapes nécessaires à l'accomplissement d'un tel projet.

### Les Kiosques Ethiques

Les Kiosques Ethiques offrent la possibilité à un collectif de commerçant. (e.s) de pouvoir tester leurs produits dans d'anciens kiosques à journaux aménagés en économie circulaire. Ces kiosques permettent de revitaliser le commerce

de proximité, de créer du lien social à l'échelle du quartier et de soutenir les commerçants responsables en testant de nouvelles formes de commerces innovants à moindre coût.

A titre d'exemple, trois kiosques se trouvent actuellement entre les stations de métro Stalingrad et La Chapelle : un kiosque consacré à la maison durable (objets de décoration, accessoires de mode recyclés...) et deux kiosques dédiés à l'alimentation durable (circuits courts, produits issus du commerce équitable, zéro déchet...).

**Les Canaux mettent à disposition une fiche méthodologique pratique permettant de déployer ce type d'initiative sur votre territoire.**

## CONTACT

📧 **Kelly CAMPET - Chargée de mission Commerce Responsable aux Canaux :**

[kelly.campet@lescanaux.com](mailto:kelly.campet@lescanaux.com)

+ Plus d'informations sur [www.metropolegrandparis.fr](http://www.metropolegrandparis.fr)



+ Fiches pratiques disponibles sur [www.reseau-managers.fr](http://www.reseau-managers.fr)





# ACCÉLÉRER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE DES ARTISANS ET DES COMMERCANTS

## VOS ENJEUX

Vous souhaitez sensibiliser les commerçants de votre territoire au commerce responsable en leur donnant des exemples concrets pour agir sur 6 piliers (solidarité, impact environnemental, responsabilité sociale, proximité, transparence et pédagogie) et accélérer leur transition.

## OFFRE PROPOSÉE PAR



LES CANAUX



### Guide Artisanat et commerce responsable

Le Guide « Artisanat et commerce responsable » est un document ressource destiné aux commerçants et artisans de votre territoire pour leur partager :

- La définition du commerce responsable et ses 6 piliers ;
- Des exemples concrets et des bonnes pratiques recensés sur le territoire ;
- Les acteurs de l'accompagnement, du financement, de la certification et les centres de ressources pour mener à bien leurs projets ;
- Un état des lieux sur la réglementation et les acteurs institutionnels.

**Vous pouvez retrouver ce guide en format numérique sur les sites internet de la Métropole du Grand Paris, du Réseau des Managers ainsi que celui des Canaux.**

## CONTACT

📧 **Kelly CAMPET - Chargée de mission  
Commerce Responsable aux Canaux :**

kelly.campet@lescanaux.com

+ Plus d'informations sur  
[www.metropolegrandparis.fr](http://www.metropolegrandparis.fr)





# DIGITAL COMMERCES & COLLECTIVITÉS

## VOS ENJEUX

Vous souhaitez disposer d'un outil digital ? CONNECT STREET est une plateforme dédiée aux collectivités et commerces de proximité. Elle permet d'informer, de former et de faire découvrir des solutions digitales indispensables pour les commerçants et collectivités.

## OFFRE PROPOSÉE PAR



### Plongez dans une expérience d'immersion virtuelle en 3D !

Intégrer le digital dans son activité, c'est s'adapter aux nouvelles habitudes de consommation, favoriser la vie économique locale et redynamiser sa ville.

Cet espace virtuel permet d'ouvrir, par thématiques, les portes des 4 showroom virtuels offrant de multiples solutions digitales :

- « *Mieux attirer* » : référencement, vitrines en ligne, sites web, campagnes de communication digitales ciblées...
- « *Mieux gérer* » : caisses connectées, solution paiement en ligne, gestion des commandes, suivi des stocks...
- « *Mieux vendre* » : réseaux sociaux, suivi de la clientèle, programmes de fidélisation, cartes de fidélité, jeux et animations...
- « *La boutique des collectivités* » : boutiques virtuelles, marketplaces, sites ville...

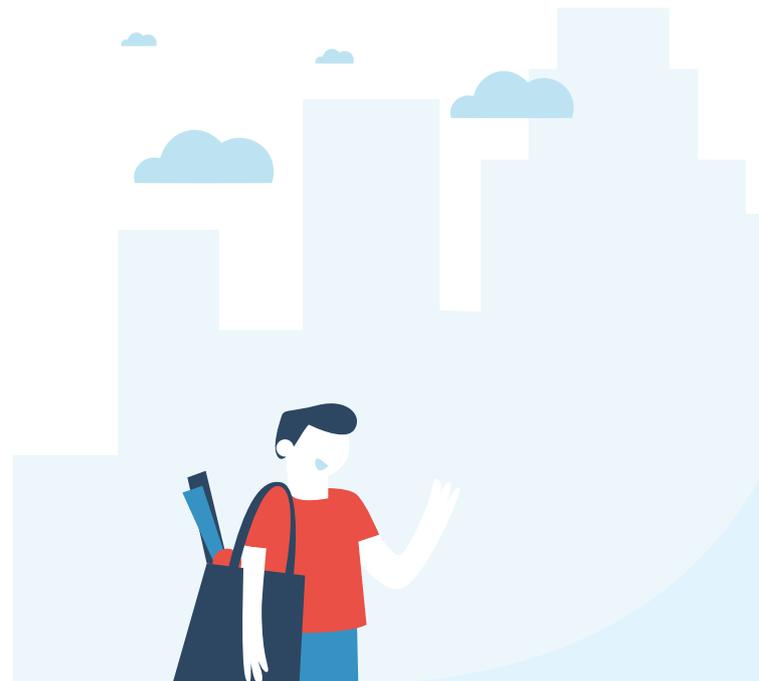
Vous pouvez bénéficier également d'un espace d'animation appelé « *Agora du commerce* » dédié à l'organisation d'animations virtuelles totalement personnalisables.

Il permet de créer des événements, des rencontres et de diffuser tous types de médias (webinaires, réunions, discours, inaugurations, vidéos...).

## CONTACT

 **CCI Paris Ile de France**  
connect-street@cci-paris-idf.fr

 Plus d'informations sur  
[www.connect-street.fr](http://www.connect-street.fr)





Métropole du Grand Paris  
15-19 avenue Pierre-Mendès-France  
75013 Paris – Tél. 01 82 28 78 00

[www.metropolegrandparis.fr](http://www.metropolegrandparis.fr)

